

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Le vingt-trois Mai deux mil vingt, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GAGEAC ET ROUILLAC, dûment convoqué le 18 Mai 2020, s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe PUYPONCHET, Maire.

**Présents** : Philippe PUYPONCHET, Gilbert MIFSUD, Alain FOSSARD, Annie ALLÈGRE, Frédéric GABARD et Armino GAGEIRO, JOURDAS Lionel, Corinne MAILLIET, Karine MANTHET, Nathalie MASSON et Mélanie MESPLÈDE.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PUYPONCHET, Maire, qui a rappelé que les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus étaient installés dans leur fonction depuis le 18 Mai 2020.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Frédéric GABARD et Madame Nathalie MASSON.

Madame Mélanie MESPLÈDE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

## ORDRE DU JOUR

- **Election du Maire**
- **Création postes Adjoints**
- **Election des Adjoints**

## **ÉLECTION DU MAIRE – Délibération 2020-11**

Le plus âgé des membres présents, Monsieur Gilbert MIFSUD, a pris la présidence de l'Assemblée (article 2122-8 du CGCT). Il a été procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur PUYPONCHET Philippe présente sa candidature pour l'élection du Maire.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotée) : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Monsieur Philippe PUYPONCHET a obtenu : 10 voix

Proclamation de l'élection du Maire :

**Monsieur Philippe PUYPONCHET**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## **CRÉATION POSTES ADJOINTS – Délibération 2020-12**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-2 et L.2122-7-2, Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'Adjoints au Maire appelés à siéger,

Considérant que le CGCT fixe le nombre de postes d'Adjoints à 30 % maximum de l'effectif total du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide la création de trois postes d'Adjoints.  
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **ÉLECTION DES ADJOINTS – Délibération 2020-13**

#### **ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT**

Monsieur MIFSUD Gilbert présente sa candidature pour l'élection du premier Adjoint.

##### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du Code Electoral) : 2

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenu par Monsieur MIFSUD Gilbert : 7 voix

**Monsieur MIFSUD Gilbert**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Adjoint et immédiatement installé.

#### **ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

Monsieur FOSSARD Alain et Monsieur JOURDAS Lionel présentent leur candidature pour l'élection du deuxième Adjoint.

##### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du Code Electoral) : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenu par M. FOSSARD Alain : 1 voix

Nombre de suffrages obtenu par M. JOURDAS Lionel : 9 voix

**Monsieur JOURDAS Lionel**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Adjoint et immédiatement installé.

#### **ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT**

Madame ALLÈGRE Annie et Monsieur FOSSARD Alain présentent leur candidature pour l'élection du troisième Adjoint.

##### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du Code Electoral) : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenu par Madame ALLÈGRE Annie : 6 voix

Nombre de suffrages obtenu par Monsieur FOSSARD Alain : 5 voix

**Madame ALLÈGRE Annie**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Adjointe et immédiatement installée.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20.